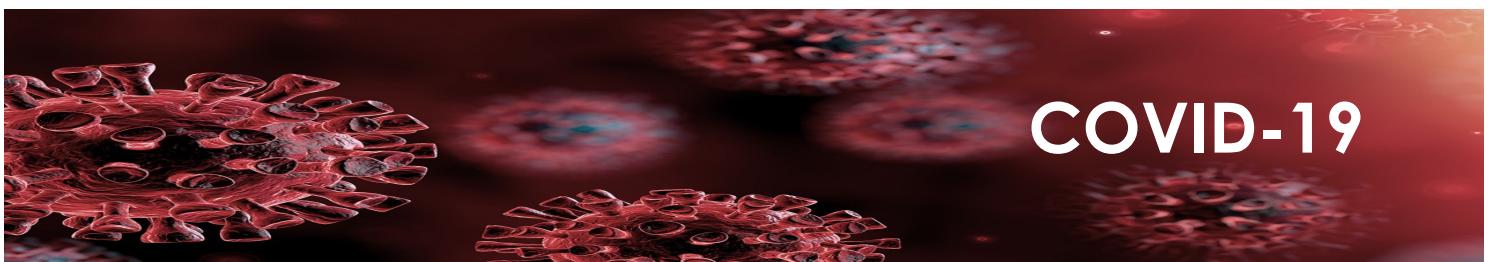




Saint-Zéphirin de Courval

Le Bulletin Municipal

Volume No 68 – Mai 2020



Le contexte actuel engendre des changements importants dans tous les domaines. Veuillez suivre attentivement tous les médias de communications émis par votre municipalité. Ces informations peuvent changer à tout instant selon l'évolution des directives gouvernementales. Merci !

**NE PAS OUBLIER DE SE LAVER LES MAINS APRÈS AVOIR LU VOTRE BULLETIN MUNICIPAL.
BONNE LECTURE !**

Tous ensemble pour prendre soin de nous
dans la **MRC de Nicolet-Yamaska**

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ET SOLIDARITÉ





SERVICES MUNICIPAUX :

Veuillez noter que **les services municipaux font partie des services essentiels et sont maintenus** en ces temps de crise. Bien que le bureaux soient physiquement fermés au public, il est possible de nous rejoindre par téléphone au **450 564-2188** pour vos demandes de permis ou autres besoins. Veuillez également noter que nous n'acceptons pas d'argent comptant.

TAXES ET INTÉRÊTS :

Durant la séance du conseil municipal du lundi 6 avril 2020, le conseil s'est penché sur la question des taxes municipales dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et des baisses salariales que vivent de nombreux citoyens. Les échéances pour le paiement des taxes municipales sont maintenues. Toutefois, **un taux d'intérêt de 0 % sera appliqué à tous les montants dus à la municipalité en date du 6 avril 2020 et ce, jusqu'au 2 octobre 2020**. Les citoyens ne vivant pas de baisse de salaire et qui sont en mesure de payer leurs taxes municipales sont invités à le faire aux dates habituelles si possible.

PUBLICATION AUDIOVISUEL LIEN:

La séance de mai c'est tenue comme en avril à huis clos. L'arrêté 2020-029 du 26 avril dernier ordonne que toute séance municipale doit être publicisée. Vous serez en mesure d'écouter la séance à partie du site de la municipalité d'ici quelques jours.

FAITS SAILLANTS — SÉANCE DU 4 MAI :

États financiers 2019 :

Le conseil municipal a adopté les états financiers 2019 de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, préparés par la firme de vérificateur externe FBL.

Avis de motion

Le conseil ... dépose un avis de motion et un projet de règlement établissant les taux de tarification des biens, services et activités de la municipalité

Comptes à payer au 30 avril 2020

159 839.47 \$

SERVICES MUNICIPAUX :

Veuillez noter que **les services municipaux font partie des services essentiels et sont maintenus** en ces temps de crise. Bien que le bureaux soient physiquement fermés au public, il est possible de nous rejoindre par téléphone au **450 564-2188** pour vos demandes de permis ou autres besoins. Veuillez également noter que nous n'acceptons pas d'argent comptant.

RAPPELS :

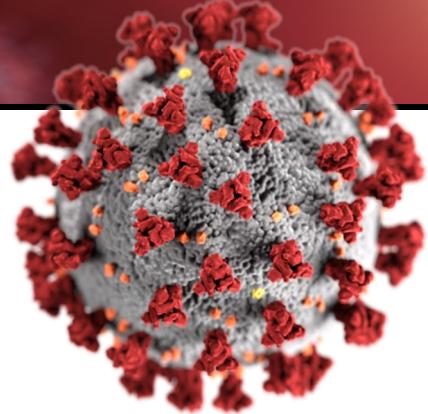
- ◆ **15 avril** : date limite pour démonter les abris-auto
- ◆ Collecte des encombrants prévu en **JUIN** est toujours prévue
- ◆ Conteneurs de matériaux de construction : **ABOLI**
- ◆ Conteneurs de résidus verts **CANCELLED** durant la crise COVID-19



SERVICES DE PROXIMITÉ OUVERTS À SAINT-ZÉPHIRIN :

ALIMENTATION

- ♦ Épicerie Yvon Côté (OFFRE LA LIVRAISON): (450) 564-2067
- ♦ Casse-Croute 255 (commandes pour emporter): (450) 564-2731



BESOIN D'AIDE ?

Si vous avez besoin de soutien en cette période de crise (ex : besoin que quelqu'un fasse votre épicerie), n'hésitez pas à appeler à la municipalité (**450 564-2188**). Nous avons accès à une banque de bénévoles et nous pourrons vous référer au bon endroit au besoin.

N'OUBLIEZ PAS : les pharmacies font la livraison de médicaments. Si vous faites partie des personnes à risque (70 ans et + ou personne ayant des problèmes de santé), limitez vos sorties autant que possible et faites-vous livrer vos courses. Si vous n'avez personne pour vous aider, contactez la municipalité.

SERVICES OFFERTS PAR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU LAC SAINT-PIERRE :

- ♦ **Popote roulante** : repas livré à la porte, sans contact avec les utilisateurs;
- ♦ **Comptoir alimentaire** sur rendez-vous, aucun client n'entre dans la salle;
- ♦ **Dépannage d'urgence**;
- ♦ **Accompagnement-transport**, seulement pour les rendez-vous médicaux essentiels (dialyse, traitement pour le cancer);



Tous ensemble pour prendre soin de nous
dans la **MRC de Nicolet-Yamaska**



SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ET SOLIDARITÉ

En cette période d'isolement préventif, **prenez soin de vous !**

Des ressources sont là pour vous :

811 fonction 2 (Info Social)

24 heures par jour, 7 jours par semaine

Tel-Écoute : 819 376-4242

Lundi au jeudi de 15 h à 22 h
Vendredi et samedi de 18 h à 22 h
Dimanche de 18 h à 22 h

Prévention du suicide

1 866 APPELLE (277-3553)

Prévention des dépendances

La Relance : 819 293-8264

Travailleuse de milieu pour aînés

Centre d'action bénévole de Nicolet :

819 293-3881 ou 1 888 993-4841 #4

Centre d'action bénévole du

Lac-St-Pierre : 450 568-3198



MODIFICATION DU TERRITOIRE

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT



AMENDE DE 500 \$ À 50 000 \$

(en plus du paiement d'une facture en certaines circonstances)



INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT

Le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a décidé de modifier l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité. Cette décision, prise en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), entraîne donc la modification du territoire touché par l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité. Compte tenu de la disparition du couvert de neige dans le sud du Québec, la mesure est modifiée à compter 23 avril 2020 à 8 h.

Rappelons que cette interdiction de faire des feux à ciel ouvert vise à préserver la capacité opérationnelle de la SOPFEU et celle des services de sécurité incendie municipaux durant la pandémie, et ce, en limitant les risques de propagation du virus lorsque les pompiers répondent à des alertes.



INFORMATION IMPORTANTE POUR LA POPULATION DE 60 ANS ET PLUS POPOTE ROULANTE 5 \$ / repas

En ce temps de confinement, le Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre ainsi que les municipalités incluant Saint-Zéphirin-de-Courval bien conscients du lot de désagréments que ceci peut entraîner. Nous avons donc décidé conjointement de modifier le service de popote roulante pour le temps du confinement.

Le fonctionnement

- Le service de popote roulante est offert aux personnes de 60 ans et plus. Ce sont des repas réfrigérés préparés par la traiteur « Mme Claire », livrés une fois par semaine, à votre domicile, par des employés municipaux, et ce pour le temps du confinement.
- Pour la municipalité de **Saint-Zéphirin-de-Courval** dans l'avant-midi du **mercredi**. Vous pouvez vous inscrire du lundi au jeudi avant **15 h**. **Vous pouvez commander jusqu'à 10 repas par semaine.**
- Concernant le paiement, une facture vous sera envoyée à la fin du mois.
- Lors de votre réservation, vous devrez nous fournir votre date de naissance, votre adresse ainsi que votre numéro de téléphone.
- Pour réservation : **Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre 450 568-3198**

	Menu		Menu
6 mai	<ul style="list-style-type: none">• Steak haché sauce brune, patates pilées et légumes• Spaghetti sauce à la viande• Bœuf aux légumes, patates rondes• Divan au poulet, salade de chou• Saucisses lard et bœuf sauce brune patates pilées et navets	20 mai	<ul style="list-style-type: none">• Steak haché sauce brune, patates pilées et légumes• Spaghetti sauce à la viande• Pâté chinois, carottes• Fricassée de bœuf• Pâté au poulet, patates, légumes
13 mai	<ul style="list-style-type: none">• Steak haché sauce brune, patates pilées et légumes• Spaghetti sauce à la viande• Quiche aux bacon, fromage, épinards patates pilées et légumes• Pâté mexicain, patates pilées et légumes• Riz aux crevettes	27 mai	<ul style="list-style-type: none">• Steak haché sauce brune, patates pilées et légumes• Spaghetti sauce à la viande• Rôti de porc, patates brunes, carottes• Riz au poulet et légumes• Pâté au saumon sauce aux œufs et légumes

RIGIDBNY

Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour–Nicolet-Yamaska



3 avril 2020 – En tant que Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour Nicolet-Yamaska, et compte tenu de la situation que nous vivons présentement avec la COVID-19, nous tenons à vous communiquer les mesures mises en place par notre organisme à la suite des directives sanitaires gouvernementales et afin de respecter notre obligation d'assurer la sécurité des travailleurs. Ainsi nous avons recensé diverses questions en lien avec les services que nous offrons et pour lesquels vous pourriez souhaiter obtenir les réponses.

Y a-t-il des changements dans l'horaire de ma collecte des ordures et du recyclage?

Actuellement, il n'y a aucun changement apporté à l'horaire des collectes des bacs d'ordures et de recyclages. Dans le contexte actuel, prenez note qu'il est possible que les collectes soient effectuées plus tôt et/ou plus tard qu'à l'habitude. Ainsi, il est recommandé de mettre vos bacs en bordure de rue la veille de la collecte. Dans le cas où vos bacs n'ont pas été vidés à la fin de votre journée habituelle de collecte, nous vous demandons de nous contacter au 819-294-2999.

Y aura-t-il des collectes des encombrants ?

Il faut savoir que les collectes d'encombrants nécessitent le travail d'un minimum de 3 collecteurs, incluant le chauffeur, afin de charger les gros rebuts de façon manuelle dans le camion, ainsi la distance minimale de 2 mètres ne peut pas être respectée. Cette mesure contribue à assurer la santé de la main-d'œuvre nécessaire à l'exécution des collectes régulières, tant pour notre région que pour celles qui nous entourent.

Quand aura lieu la prochaine collecte des encombrants ? Est-ce que je dois laisser mes gros rebuts en bordure de rue ?

Puisque la situation évolue rapidement et que nous respectons les directives des instances sanitaires, il n'est pas possible de prévoir quand aura lieu la prochaine collecte. Pour cette raison, nous vous demandons d'entreposer vos encombrants à la maison et de ne pas les laisser en bordure de rue par respect pour votre voisinage. Nous vous invitons à consulter fréquemment notre page [Facebook](#) et notre [site internet](#), puisque nous y publierons les nouvelles concernant l'ouverture des services.

Y a-t-il un lieu où nous pouvons nous départir de nos encombrants ?

En ce moment, tous les services d'écocentre et des conteneurs municipaux sont fermés, et ce jusqu'à nouvel ordre. Nous vous demandons donc d'entreposer vos matières à la maison. Nous profitons de l'occasion pour faire appel au civisme et demandons à tous les citoyens de **NE PAS** déposer des encombrants sur les sites des conteneurs municipaux, à proximité des écoccenrtes ou dans la nature. Nous sommes conscients qu'en cette période de confinement, tout le monde tente d'occuper son temps comme on le peut, par exemple en faisant du ménage et en se débarrassant rapidement des gros rebuts. Toutefois, nous demandons votre collaboration et votre patience afin de garder vos matières à la maison jusqu'à l'ouverture des services.

Sachez que toute l'équipe de la Régie est avec vous dans cette période difficile et que nous mettons tout en œuvre pour vous offrir un service des plus efficace dans le contexte actuel.

Si vous avez des questions, contactez-nous du lundi au vendredi, de 8h à 16h, au 819-294-2999, et laissez nous un message. Un membre de notre équipe vous rappellera dès que possible. Si vous avez accès à une connexion internet, nous vous demandons de consulter notre page Facebook ou notre site web en premier lieu afin d'éviter d'engorger notre ligne téléphonique.

Et pour résidus verts (herbe, feuilles, petites branches...) ?

OUVERTURE REPORTÉE du service des écoccenrtes et du conteneur de résidus verts. Nous sollicitons votre collaboration pour conserver vos résidus verts à la maison pour l'instant. **Et pas de feu.**

Merci de votre collaboration et sachez que toute l'équipe de la Régie vous dit : ça va bien aller!





Dispositions relatives à la bande riveraine en milieu agricole

À l'intérieur de la bande riveraine en milieu agricole, la culture du sol à des fins d'exploitation agricole est interdite. La bande riveraine doit inclure en tout temps une largeur minimale d'un (1) mètre (3,28 pieds) sur le haut du talus.

Toutes personnes, qui contrevient au présent règlement, commet une infraction et est passible des pénalités suivantes :

- En cas de première infraction, si le contrevenant est une personne physique, il est possible d'une amende minimale de **500 \$** en plus des frais judiciaires pour chaque infraction;
- En cas de première infraction, si le contrevenant est une personne morale, il est possible d'une amende minimale de **1 000 \$** en plus des frais judiciaires pour chaque infraction

Toute infraction, si elle est continue, constitue jour après jour une offense séparée et le contrevenant est ainsi passible d'une amende et des pénalités ci-dessus édictées pour chaque jour durant lequel l'infraction se continue.

CAMP DE JOUR - ÉTÉ 2020 LA CORPORATION DES LOISIRS DE ST-ZÉPHIRIN

Camp de jour 2020 : la planification se poursuit

Le 30 avril 2020 – La situation actuelle en lien avec la COVID-19 vient avec son lot d'incertitudes, notamment par rapport à la tenue des camps de jours cet été. Bien que nous ne soyons pas encore en mesure de vous confirmer si le camp de jour de St-Zéphirin pourra avoir lieu, nous poursuivons la planification afin d'être prêts à ouvrir le camp si la situation le permet, et nous demeurons optimistes.

Le formulaire d'inscription est désormais en ligne sur le site web de la municipalité (<https://www.saint-zephirin.ca/>). Toutefois, aucun paiement ne sera demandé avant le 1^{er} juin 2020, date à laquelle nous prendrons notre décision finale quant à la tenue ou l'annulation du camp de jour. De plus, il est à noter que le fait de nous envoyer un formulaire d'inscription ne garantit pas la place de votre enfant au camp de jour.

Vous remarquerez que le formulaire d'inscription comprend une seconde page intitulée « Situation des parents/tuteurs ». Pour que votre inscription soit considérée, il est **obligatoire** de nous fournir ces informations. En effet, le camp de jour devra respecter des mesures de distanciation sociale et d'hygiène supplémentaires, qui nous seront communiquées sous peu par la Santé publique. Il est donc possible que nous devions limiter le nombre d'enfants au camp de jour : dans ce cas, nous offrirons d'abord le service aux familles dont les deux parents occupent des emplois prioritaires et ne peuvent donc pas rester à la maison avec leurs enfants durant l'été.

Nous espérons de tout cœur pouvoir offrir le service de camp de jour cet été à toutes les familles qui souhaitent en bénéficier. Soyez assurés que nous vous communiquerons les informations importantes à ce sujet dès que possible.

CAMP DE JOUR - ÉTÉ 2020

LA CORPORATION DES LOISIRS DE ST-ZÉPHIRIN



POUR LES ENFANTS DE
4 à 12 ANS

maternelle 4 ans
complétée

HORAIRE

Du 25 juin au 14 août 2020
8h00 à 17h00

SERVICE DE GARDE :

7h30 à 17h30



TARIFS

Résident | Non-résident

Été	160 \$	210 \$
Journée	22 \$	27 \$
Service de garde inclus	210 \$	260 \$

Rabais de 20\$ pour
le 3e enfant

Les frais du camp de jour sont
payables au plus tard le 8 juin 2020.
À moins d'un déménagement, aucun
remboursement ne sera effectué.

Section obligatoire
à remplir au verso

INSCRIPTION CAMP DE JOUR

Nom du parent : _____

No ass. sociale : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Adresse : _____

Nom de l'enfant :

Anniversaire de l'enfant :

Jour		Mois		Année

Jour		Mois		Année

Paiement : ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE à l'ordre de la « Corporation des Loisirs de St-Zéphirin ».

CAMP DE JOUR - ÉTÉ 2020

LA CORPORATION DES LOISIRS DE ST-ZÉPHIRIN

SITUATION DES PARENTS OU TUTEURS

Il est obligatoire de fournir les informations suivantes pour tous les parents/tuteurs responsables de l'enfant afin de nous fournir un portrait réel de votre situation.

Garde de l'enfant :

- Deux parents Mère temps plein Père temps plein Garde partagée
 Tuteur(s) Autre (précisez) : _____

Nom du parent/tuteur :

N° ass. sociale :

Adresse complète : _____

Situation d'emploi : Travaille actuellement à temps plein

- Travaille actuellement à temps partiel (en semaine, de jour)
 Travaille actuellement à temps partiel (soir et/ou fin de semaines)
 Arrêt de travail temporaire en raison de la COVID-19
 Aux études à temps plein
 Ni en emploi, ni aux études
 Autres : _____

Emploi occupé (si applicable) :

Téléphone maison : _____ | Bureau : _____ | Cell : _____

Adresse courriel :

J'atteste que les informations fournies dans ce formulaire sont exactes.

Date : _____ Signature : _____

Nom du parent/tuteur :

N° ass. sociale :

Adresse complète : _____

Situation d'emploi : Travaille actuellement à temps plein

- Travaille actuellement à temps partiel (en semaine, de jour)
 Travaille actuellement à temps partiel (soir et/ou fin de semaines)
 Arrêt de travail temporaire en raison de la COVID-19
 Aux études à temps plein
 Ni en emploi, ni aux études
 Autres : _____

Emploi occupé (si applicable) :

Téléphone maison : _____ | Bureau : _____ | Cell : _____

Adresse courriel :

J'atteste que les informations fournies dans ce formulaire sont exactes.

Date : _____ Signature : _____